

PARTIE 4

NOYADES ET AUTRES DÉCÈS PAR TRAUMATISME LIÉS AU BAIN

Les noyades en baignoire constituent une catégorie importante de noyades au Canada, soit de 8 à 10 % environ de tous les cas de noyades, à l'exclusion du transport terrestre et aérien. La plupart surviennent au cours d'activités de la vie quotidienne comme le bain. Les baignoires et les piscines constituent les principaux dangers de noyade dans les foyers canadiens ou à proximité de ceux-ci. Entre 1991 et 1999, environ 1,5 fois plus de noyades se sont produites dans une baignoire que dans une piscine résidentielle familiale. Entre 1991 et 1998, les noyades en baignoire ont représenté environ 30 % des noyades chez les femmes, mais seulement 4 % chez les hommes. En 1999, la proportion de noyades dans une baignoire chez les femmes est tombée à 18 %, celles-ci comptant de plus en plus parmi les victimes de noyades liées à des activités aquatiques et même de noyades liées à la navigation. Toutefois, étant donné que le nombre total de noyades est beaucoup plus élevé chez les hommes, le nombre réel de décès en baignoire n'est qu'une fois et demie plus élevé chez les femmes.

Il y a trois grandes catégories de décès dans une baignoire :

- Les personnes qui se noient par immersion en prenant un bain; elles semblent former le groupe le plus important.
- Les personnes qui se préparent à prendre un bain et tombent dans la baignoire ou qui glissent dans la baignoire et tombent dedans.
- Les personnes qui se trouvent dans la salle de bains pour d'autres raisons et tombent dans la baignoire contenant de l'eau.

En cas de chute dans une baignoire, on peut mourir par noyade, par traumatisme crânien, ou les deux. Dans certains cas, on ne sait pas exactement si la victime s'apprêtait à prendre un bain ou faisait autre chose. Enfin, des décès surviennent parfois dans la salle de bains ailleurs que dans la baignoire, à savoir dans une cuvette de toilette, un baquet à lessive ou un lavabo.

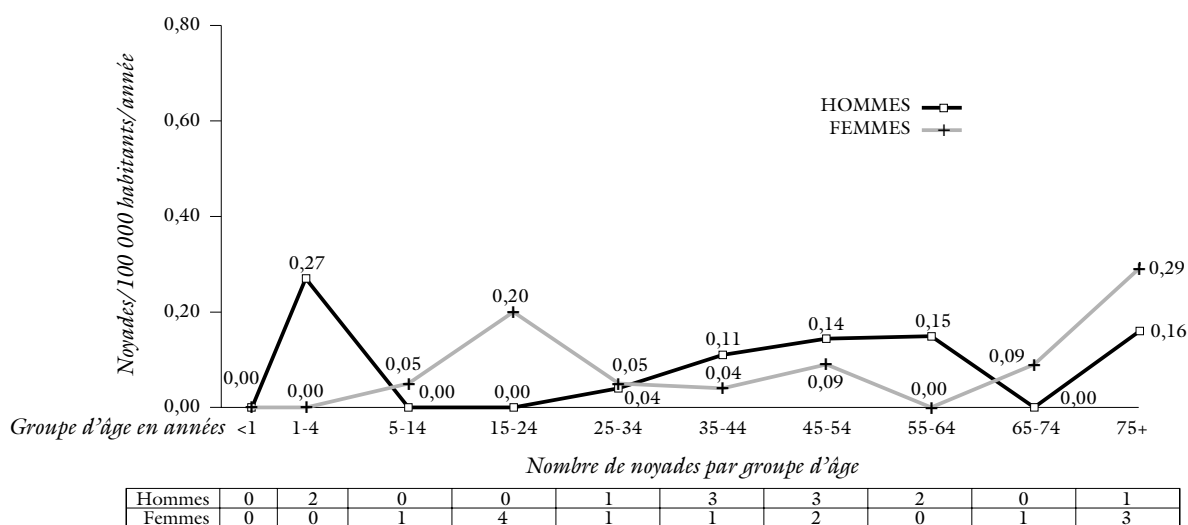
Si les groupes à risque pour la noyade en baignoire et en piscine résidentielle présentent des similitudes, ils comportent aussi des différences dont il faut tenir compte dans la planification des mesures de prévention. C'est ce qui ressort nettement de l'examen des groupes d'âge à risque dans ces deux endroits, ainsi que des facteurs personnels qui peuvent intervenir, en particulier l'épilepsie. Il est évident qu'il est dangereux de donner le bain à un nourrisson dans une baignoire pour adultes, étant donné que le nourrisson, qui se trouve sur une grande surface glissante sans aucun support, peut basculer et glisser sous l'eau à n'importe quel moment si le parent ou toute autre personne qui s'occupe de lui détourne son attention pendant quelques instants. Par conséquent, il faudrait acheter ou fournir une baignoire conçue expressément pour un nourrisson à la naissance du premier enfant. Les sièges de baignoire ou les anneaux pour nourrissons sont dangereux et ne doivent pas remplacer une baignoire pour nourrissons (Brenner *et al.*, 1995). Bien que les baignoires pour nourrissons puissent contribuer à réduire le risque de noyade, il est néanmoins essentiel de toujours exercer une surveillance constante. Les personnes âgées ayant une déficience physique ou mentale, ainsi que les personnes alcooliques, peuvent être incapables d'utiliser une baignoire par elles-mêmes sans danger : il serait donc préférable qu'elles se lavent autrement.

En raison du risque de convulsion, les personnes atteintes d'épilepsie doivent prendre une douche au lieu d'un bain et éviter d'être seules dans l'eau, par exemple, dans une baignoire ou une piscine, ou à proximité. La partie 6 contient d'autres détails sur les noyades de personnes atteintes d'épilepsie.

C'est chez les nourrissons, les tout-petits et les personnes âgées que les taux de mortalité par noyade en baignoire sont les plus élevés, mais la majorité des victimes sont des personnes âgées de 15 à 54 ans, ce qui correspond à la période de la vie productive sur le plan économique. Alors que la prévention des noyades en baignoire chez les nourrissons et les tout-petits doit porter avant tout sur l'utilisation de baignoires pour enfants et la surveillance constante par un adulte, la prévention chez les adultes doit être axée sur les habitudes de sécurité dans la baignoire dans le cas des personnes atteintes d'épilepsie.

Même si les nourrissons représentaient entre 10 % et 20 % des cas de noyade dans une baignoire entre 1991 et 1994, ce pourcentage a diminué depuis au point d'être presque nul. Par conséquent, les personnes atteintes d'épilepsie représentent maintenant le principal groupe auquel on doit s'intéresser afin de réduire davantage les pertes de vie humaine attribuables aux noyades dans une baignoire.

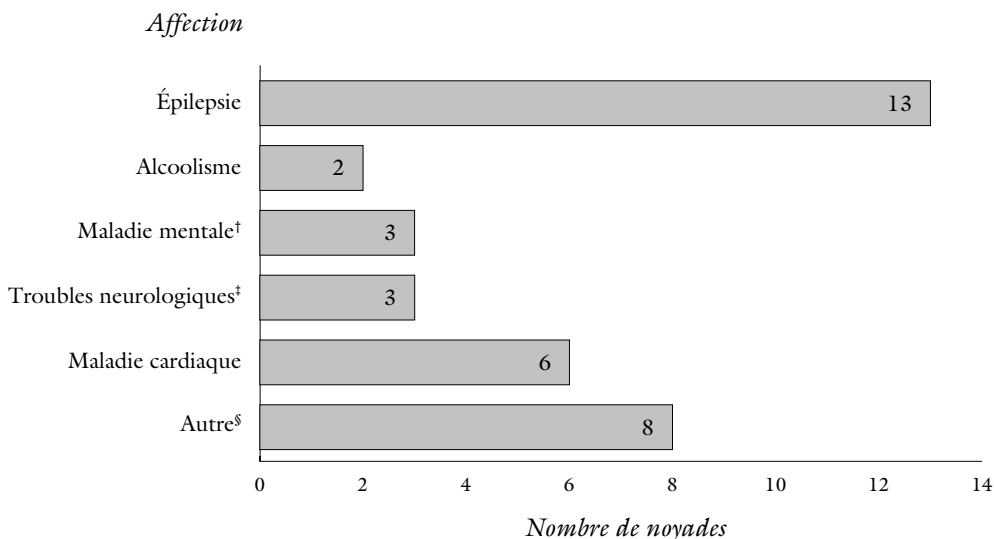
Figure 4.1 **TAUX ET NOMBRE DE DÉCÈS PAR NOYADE DANS UNE BAIGNOIRE SELON L'ÂGE ET LE SEXE, CANADA, 1999 (n=25)**



Source : La Société canadienne de la Croix-Rouge et le Système canadien de surveillance des décès liés à l'eau, 2001

Figure 4.2

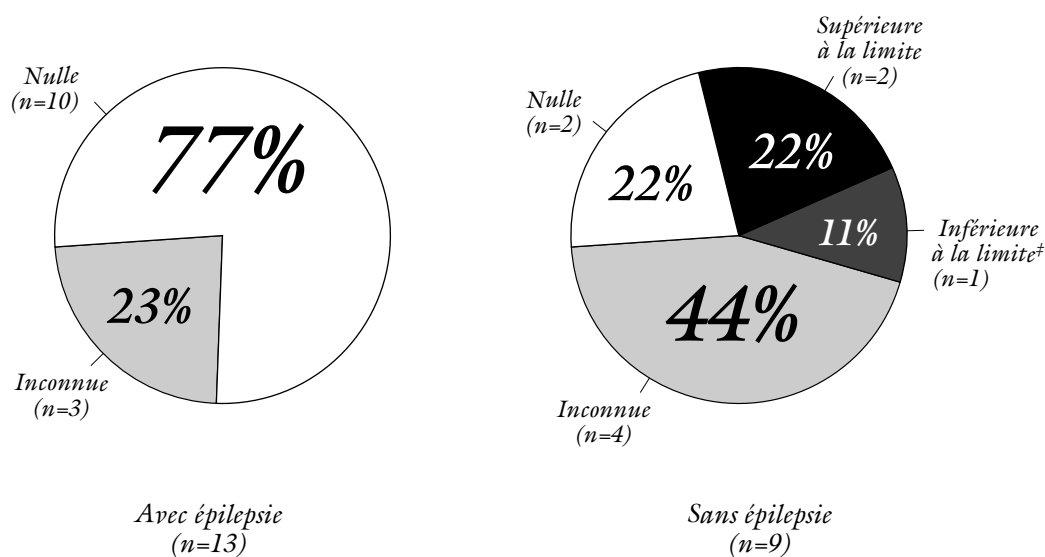
AFFECTIONS* CHEZ LES VICTIMES DE NOYADES DANS UNE BAIGNOIRE, CANADA, 1999 (VICTIMES DE 15 ANS ET PLUS; n=22)



* Comprends affections ayant un effet possible sur l'état de conscience, la vigilance ou l'équilibre; une victime peut souffrir de plus d'une affection
 † Y compris dépression 2, schizophrénie 1 ‡ Y compris atrophie cérébrale, ataxie, apnées du sommeil, 1 chacun
 § Y compris diabète 2, et emphysème, pneumonie, asthme, dorsalgie chronique, brûlures, insuffisance rénale, 1 chacun
 Source : La Société canadienne de la Croix-Rouge et le Système canadien de surveillance des décès liés à l'eau, 2001

Figure 4.3

ALCOOLÉMIE* DES PERSONNES ÉPILEPTIQUES ET NON ÉPILEPTIQUES† QUI SE SONT NOYÉES DANS UNE BAIGNOIRE, CANADA, 1999 (VICTIMES DE 15 ANS ET PLUS; n=22)



* La limite légale est de 80 mg % † Pour plus de renseignements sur l'épilepsie, voir la partie 6 ‡ 1 à 50-80 mg %
 Source : La Société canadienne de la Croix-Rouge et le Système canadien de surveillance des décès liés à l'eau, 2001